



## divorce amiable ou pour faute ?

Par **ChaussetteG1**, le 26/11/2019 à 09:27

Bonjour

Mon époux et moi avons entrepris des démarches pour un divorce amiable il y a quelques mois et cette démarche est en cours.

Depuis mon rendez-vous avec mon avocat, il s'est passé un fait qui pourrait peut-être faire basculer le motif du divorce. Là est ma question. Le divorce amiable peut-il se transformer en divorce pour faute.

Les faits : au cours du mois dernier, j'ai développé une relation avec un ami de longue date qui est le père de mon jeune filleul. Nous nous sommes d'abord rapproché dans la confidentialité, compte tenu de nos histoires respectives. (Lui a été laissé par sa femme et de mon côté, c'est moi qui ai décidé de rompre avec mon mari car je vivais très mal notre vie commune devenue chaotique).

J'ai informé mon futur ex-mari de ma relation avec cet ami (qui est à la base un ami de notre couple) et depuis, mon époux me harcèle au téléphone, pour connaître les détails de notre relation naissante.

Il me reproche de pratiquer l'adultère répréhensible par la loi.

A mon sens, je ne suis pas dans l'adultère puisque ma nouvelle relation avec mon ami est récente et largement postérieure à notre décision de divorce.

Dans, ce cas, mon futur ex-mari souffrant visiblement d'une jalousie incontrôlable malgré notre séparation depuis février, peut-il demander la transformation du divorce amiable en divorce pour faute ?

Si c'était le cas, quelles serait la démarche avec nos avocats respectifs avec qui nous avons (moi en tout cas) signé une convention pour divorce amiable ?

Autre question : mon futur ex-mari me demande les détails de notre relation concernant la sexualité. Il insiste sur mon téléphone et sur le téléphone de mon ami pour que nous répondions illico à ses questions.

Nous nous sentons, chacun de notre côté, harcelé par mon futur ex-mari. Sous prétexte de confidentialité, il m'a fait promettre d'effacer tous les sms et mms qu'il m'a envoyés. Ce que j'ai fait.

A présent je regrette de les avoir effacés car c'atit la preuve du harcèlement. DU coup, je garde les sms à partir de maintenant.

La question : puis-je porter plainte pour harcèlement ? Quelles sont les preuves recevables à fournir dans ce cas-la ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Sincères salutations.

Par **Visiteur**, le **26/11/2019** à **09:43**

Bonjour

Juridiquement, l'adultère, même pendant ou après le prononcé de l'ONC est recevable et peut justifier un divorce pour faute. un arrêt de Cassation en date du 1er avril 2015 confirme une position constante dans ce domaine, mais le juge a un très large pouvoir d'appréciation .